



FETES D'OBLIGATION.

DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Tous les dimanches de l'année.
La Circoncision de Notre-Seigneur, 1er janvier.
L'Épiphanie de N. S., 6 janvier.
L'Annonciation de la Ste. Vierge, 25 mars. (*)
L'Ascension de N. S. 40 jours ap. Pâques.
La fête du S. Sacrement ou Fête-Dieu, jeudi ap. la Ste. Trinité.
La fête des apôtres St. Pierre et St. Paul, 29 juin.
La Toussaint, 1er novembre.
La Conception de la Ste. Vierge, 8 décembre.
Noël ou la Nativité de N. S., 25 décembre.

SOLENNITÉS REMISES AU DIMANCHE.

La Purification de la Ste. Vierge.
La fête de St. Joseph.
La fête de St. Jean-Baptiste.
L'Assomption de la Ste. Vierge.
La Nativité de la Ste. Vierge.
La fête de St. Michel.
La fête du patron ou du titulaire des églises paroissiales.

FÊTES ATTACHÉES AUX DIMANCHES.

Le 2^{ème} Dimanche après l'Épiphanie—Le Saint Nom de Jésus.
Le 2^{ème} Dimanche après Pâques—La Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.
Le 3^{ème} Dimanche après Pâques—Le Patronage de St. Joseph.
Le 1^{er} Dimanche de juillet—Le Précieux Sang de N. S. J. C.
Le 2^{ème} Dimanche dans le mois de juillet—La dédicace de la cathédrale et des autres églises du diocèse.

(*) Quand la fête de l'Annonciation est transférée, elle cesse d'être d'obligation.

Le Diman
de l
Le Diman
Le 3^{ème}
Le 3^{ème}
Vier
Le 1^{er} D
Le 2^{ème}
Le 3^{ème}
Le 4^{ème}

10. Le
Le
20. Le
30. To
40. Les

10. To
20. To
30. Les
40. Le
50. To
60. Le
70. To

N. B.
l'abstine
première
et il n'es

* Tels qu
N. S. P.
† D'après